

## Engagements et déclarations légales

**N.B. : Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des engagements obligatoires et à la transmission de ces pièces.**

Engagements de l'association	En quoi cela consiste concrètement ?	Obligatoire	Recommandé	Mise en œuvre : qui peut m'aider à l'agglomération ?
<b>Communication</b>	<b>Supports de communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire valider le logo de Grand Bourg Agglomération sur tous les supports de communication avant impression</li> <li>• Faire apparaître le logo de Grand Bourg Agglomération sur le site Internet de l'association</li> </ul>	 ✓ ✓		Contactez la Direction de la Communication <i>communication@ca3b.fr</i>
<b>Bilan et livret de versement</b> (voir contenu du livret de versement dans la partie Déclaration sur l'honneur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le livret de versement permet à Grand Bourg Agglomération de s'assurer des engagements du perceuteur de la subvention pris au moment de la demande</li> </ul>	 ✓		Contactez la Direction de la Communication <i>communication@ca3b.fr</i>
<b>Participation des élus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inviter les élus référents de la politique publique à l'Assemblée Générale de l'association</li> </ul>		 ✓	Contactez la Direction de la Communication <i>communication@ca3b.fr</i>
<b>Contrat d'engagement républicain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</li> </ul>	 ✓		<a href="#">Consultez le contrat d'engagement républicain ici</a>
<b>Démarche développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des gobelets réutilisables lors d'événements de l'association</li> <li>• Mettre en place plusieurs poubelles afin que les adhérents puissent trier</li> <li>• Trier les déchets issus de l'association (carton, papier, verre)</li> <li>• Utiliser des produits locaux lors de repas de l'association</li> <li>• Encourager le covoiturage auprès des adhérents de l'association ou l'usage des transports en commun</li> </ul>	 ✓	 ✓  ✓  ✓	Contactez Audrey Devillers, animatrice du plan de prévention réduction des déchets <i>audrey.devillers@ca3b.fr</i>  Grand Bourg Agglomération prête gratuitement des bacs de tri Contactez l'accueil de la Direction des déchets <i>n° vert : 0800 86 10 96</i> <i>accueilleinfodechet@ca3b.fr</i>  Exemples : producteurs Etik'table <i>www.etiktable.fr</i> , artisans du monde Contactez Anne Basset, chargée de mission agriculture et alimentation <i>anne.basset@ca3b.fr</i>  <a href="http://www.rubis.grandbourg.fr">www.rubis.grandbourg.fr</a>  Contactez Léa Bazin, chargée de mission mobilités <i>lea.bazin@ca3b.fr</i>